Assurance dépôts dans banque

Par LINE 13

Bonjour
L'assurance du gouvernement de 100000? par compte dans une banque(en cas de faillite) vaut elle:
pour une seule banque par détenteur?
pour chaque banque (toutes) détenues par le même détenteur?
Merci de vos réponses
Cordialement

Par ESP

Bonjour et bienvenue,

100.000 ? par déposant et par établissement. Ce plafond de garantie s'applique quel que soit le nombre de comptes de dépôts ouverts auprès du même établissement. Si vous disposez d'un compte joint avec votre conjoint (partenaire de PACS ou toute autre personne), le plafond de 100 000 ? s'applique à chacun de vous séparément (soit une garantie de 200 000 ? maximum pour le compte-joint).

[url=https://www.economie.gouv.fr/particuliers/garantie-bancaire-depots]https://www.economie.gouv.fr/particuliers/garantie-bancaire-depots[/url]